

Les services de protection incendie (inspection incendie annuelle, inspections périodiques des extincteurs automatiques et inspections et essais de débit des bornes d'incendie) – KP

Ce besoin vise : Le Service correctionnel du Canada, Pénitencier de Kingston.

Accord commercial : Accord de libre-échange canadien (ALEC); Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC), accords de libre-échange entre le Canada et le Chili/la Colombie/le Honduras/ le Panama, Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou.

Procédures d'appel d'offres : Tous les fournisseurs intéressés peuvent soumissionner.

Stratégie de marché concurrentiel : soumission recevable ayant le prix le plus bas

Réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones :
Ce marché n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones.

Entente sur les revendications territoriales globales : Cet approvisionnement n'est pas assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales.

Exigences de sécurité : Ce marché ne comporte pas d'exigences relatives à la sécurité.

Nature des besoins :

Voici un résumé de l'état des travaux liés à cette exigence.

La loi exige que le Service correctionnel du Canada (SCC) veille à ce que les services de protection incendie soient à jour selon les mesures de signalement exact qui sont prises. Le SCC a besoin des services d'un entrepreneur tiers expérimenté pour garantir que le SCC se conforme aux exigences en matière de santé et de sécurité au pénitencier de Kingston.

Objectifs : Veiller à l'exécution d'une inspection annuelle des alarmes incendie, d'inspections périodiques des extincteurs automatiques et d'essais annuels de débit des bornes d'incendie par un entrepreneur expérimenté au Pénitencier de Kingston comme l'exigent les lois fédérales, provinciales et municipales.

Produits livrables

- L'entrepreneur doit mener :
 - une inspection incendie annuelle chaque année durant trois ans;
 - une inspection semi-annuelle d'extincteurs automatiques chaque année durant trois ans;
 - une inspection annuelle d'extincteurs automatiques chaque année durant trois ans;
 - un essai de débit annuel de 12 bornes d'incendie chaque année durant trois ans.
- L'entrepreneur doit fournir l'ensemble de la main-d'œuvre, du matériel et de l'équipement requis pour effectuer ce qui suit :
 - des inspections et essais du réseau d'incendie en conformité avec CAN/ULC-S536, y compris les dispositifs branchés, les unités de contrôle, les batteries de secours et les branchements de surveillance à distance dans chaque bâtiment qui figurent au calendrier ci-dessous;

- l'inspection et l'essai du système d'extincteurs automatiques en conformité avec NFPA 25, y compris la totalité des dispositifs branchés, le débit, l'interrupteur de sécurité, la pression et les commutateurs);
- inspections et essais des systèmes d'extinction automatique conformément à la norme NFPA 25, y compris l'écoulement, l'inviolabilité, la pression, les interrupteurs, les conduites humides, les conduites sèches, les colonnes montantes et les refoulements.
 - Exclus de l'inspection : Les armoires et les tuyaux d'incendie.
- L'entrepreneur doit réaliser, à ses frais, tous les essais réglementés par l'industrie et toutes les certifications.
- L'entrepreneur doit fournir l'ensemble de la main-d'œuvre ou des dispositifs mécaniques, ou les deux, pour achever les inspections.
- L'entrepreneur doit s'assurer que tout réseau d'incendie et système d'extincteurs automatiques et toute borne d'incendie sont en état de bien fonctionner à la fin de sa journée de travail. Si l'entrepreneur ne peut assurer le bon fonctionnement d'un système, il doit informer le chargé de projet avant de quitter les lieux, en plus de veiller à ce que des solutions de rechange soient en place pour tout système touché.

Système d'alarme incendie

L'entrepreneur doit communiquer et coordonner le travail accompli avec Johnson Controls (Tyco), le fabricant d'équipement d'origine propriétaire des droits de propriété du système d'arme incendie et des pièces Simplex.

Remarque : Le panneau principal se trouve dans l'entrée des véhicules. Divers panneaux branchés au panneau principal sont installés à l'établissement.

De plus amples renseignements sur le système d'alarme incendie sont détaillés dans le plus récent rapport annuel d'inspection incendie que le SCC fournira lors de la visite obligatoire du site.

Inspection des bornes d'incendie et essais de débit à effectuer sont les suivants :

On compte 12 bornes d'incendie au Pénitencier de Kingston.

Conditions pour la participation des fournisseurs non indiquées dans les documents d'invitation à soumissionner : aucune

Quantité estimative de marchandises : consulter l'énoncé des travaux et la base de paiement du document d'invitation.

Durée du marché et délai de livraison :

Période du marché : Les travaux seront effectués pendant la période du 15 juillet 2024 au 14 juillet 2027.

Numéro de dossier : 21401-28-4731100

Autorité contractante : Elizabeth Lake

Titre : Agent d'approvisionnement

Service correctionnel du Canada

Direction générale/Direction : Marchés et gestion du matériel